

PV de l'Assemblée générale constitutive

En date du 23/09/2011

Les personnes présentes se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider la création d'une association.

La présidence de la séance est assurée par M. Romary Fabien
Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. Création de l'association
2. Présentation, discussion et adoption des statuts
3. Élection des membres de la direction
4. Fixation du montant de la cotisation
5. Ouverture d'un compte bancaire
6. Projets d'activités
7. Divers

Délibérations

1) Création de l'association

A l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé la création de l'association dite :
Association Archi-Strasbourg

2) Adoption des statuts

Le président de séance donne lecture des statuts. Après discussion, les statuts sont adoptés à l'unanimité.

3) Election des membres de la direction

Le président de séance sollicite les candidatures en vue de composer le conseil d'administration. Il rappelle que conformément à l'article 10 des statuts, le conseil d'administration est composée de six membres, élus par l'assemblée générale.

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres. Le vote est exprimé comme suit :

Prénoms, Noms, Profession, Poste au sein de l'association, nombre de voix obtenues

M. Fabien Romary, gérant, élu Président avec huit voix sur huit
M. Roland Burckel, ingénieur, retraité, élu trésorier avec huit voix sur huit
Mme Jocelyne Boes, professeur des écoles, retraitée, élu secrétaire avec huit voix sur huit
M. Olivier Rebmann, chef de projet, élu membre du conseil d'administration avec huit voix sur huit

4) Fixation du montant des cotisations

Pour la première année le montant de la cotisation est fixé à :
membre physique :

- 20 euros pour devenir membre
- 40 euros pour un membre donateur
- à partir de 80 euros pour un membre bienfaiteur

membre société :

- 40 euros (nom et logo sur notre site)
- à partir de 80 euros pour faire partie de nos mécènes avec le nom, un logo et un lien sur le site de la société

Une minoration est prévue pour : les étudiants, les bénéficiaires du RSA et les personnes non imposables qui paieront un tarif réduit de 10 euros pour devenir membre, sur justificatif.

5) Ouverture d'un compte bancaire

M Burckel Roland, trésorier et M. Romary Fabien, président, vont ouvrir un compte bancaire à l'agence CCM

FR

JB

Meinau-Canardière 13, rue de Touraine 67100 Strasbourg au nom de l'association.

6) Projets d'activités

La priorité dans l'immédiat est de reprendre les développements informatiques du site internet et pour cela trouver des sources de financement (dons, subventions) et de nouveaux membres pour soutenir l'activité du site.

Les membres proposent aussi de faire des cartes de visite avec l'adresse du site.

7) Divers

Plus personne ne demande la parole, la séance est donc levée à 17h45

Pour extrait conforme au procès verbal
Fait à Strasbourg, le 23 Septembre 2011

Le Président

Le Secrétaire



J.B.